L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MRECREDI MATIN, 1er JUIN 1887. 60me Année

Dufour & Denoit.
Propriétaires Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 1er JUIN 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations etc., qui se soldent au prix édité de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Stephen J. Derbes, en No. 11 rue de Chartres : hydromètre, chronomètre, pédiscope, boîtes d'instruments d'arpentage, compas, etc.

Défauts et négligences dans le fermage.

Jamais nos planteurs ne se sont, autant qu'aujourd'hui, appliqués à améliorer leur industrie, la première de toutes, la plus honorable comme la plus utile. On se fatiguera bien vite en Europe espérons-le du moins—de se disputer la suprématie dans l'art de se détruire les uns des autres, de se procurer par de la valeur relative des canons Krupp et des canons Bangs, de la lutte sauvage entre la mélinite, la robustite et la securite. En Amérique, on a le bon sens de ne pas s'engager de ces monstruosités. Il est vrai qu'on les remplace par les batailles du politicaillage qui sont moins meurtrières, mais ne sont guère plus morales, car elles décrivent autant de réputations que la guerre de corps. Par bonheur, les habitant la des campagnes sont moins accessibles aux misères, aux intrigues de la politique que ceux des villes; leurs travaux les en préservent en partie; ils voudraient, d'ailleurs, vivre mêler, qu'ils n'en auraient presque jamais le temps—ce dont nous ne saurions assez les féliciter. Heureux les gens qui ont un métier honorable et sérieusement lié; ils valent cent fois mieux que ceux qui passent leur vie à se mêler des affaires d'autrui, pour les embrouiller et les faire péricliter.

La culture des champs est une des très rares professions usurpées de ceux qui exercent: aussi, n'en cause-t-on jamais trop avec eux. C'est le cas, plus que jamais, maintenant que les travaux sont presque achevés et que, le dernier sarclage a levé, on abandonne les récoltes aux soins de la Providence.

Quels sont les principaux obstacles aux succès des cultivateurs, dans tous les pays et, spécialement, en Louisiane, les seuls sont les mêmes que les ennemis A vous ce dont nous voudrions dire deux mots aujourd'hui.

Il y a, d'abord, l'ambition, la manie de cultiver trop de terres, plus que les ressources matérielles que l'on possède ne permettent d'en travailler convenablement. Cet amour propre est partout, un des maux qui affligent le plus la classe des agriculteurs. Qu'arrive-t-il? Au lieu de concentrer ses efforts sur quelques arpens, bien retournés par la charrue, bien soignés et nettoyés par la houe, on ne fait qu'une demi besogne; on est obligé de compter avec la semence que l'on n'a pas toujours en quantité suffisante; avec le travail des attelages qu'il faut nourrir, avec celui des laboureurs qu'il faut payer, avec les engrais qu'on doit chet. On laboure la moitié, on fume à moitié, on sème à moitié, on sarcle à moitié; forcément, on ne récolte qu'à moitié. Bien souvent le matériel que l'on a à sa disposition est insuffisant relativement à l'étendue des terrains que l'on cultive; on ne peut faire qu'un travail à la fois, il y a toujours un ou deux en retard; c'est autant de perdu. Sur cent acres, il y en a cinquante ou soixante qui ont été négligés et qui portent en conséquence. En résumé, on a fait de la dépense pour le tout et l'on ne récolte que la moitié ou les deux-tiers, tout au plus. On se trouve ainsi en perte; pourquoi? Pour n'avoir pas au concentrer ses travaux et n'avoir pas donné à la terre une culture complète, en temps convenable.

Un autre défaut à signaler et qui produit presque toujours des désastres—c'est le défaut, ou plutôt, l'insuffisance des engrais. On a beau avoir un sol fertile, l'épuiser à force de produire; il faut le restituer lui ce qu'il a perdu, puisqu'elle s'en va dans les plantes auxquelles il donne la vie. On fume donc, mais le moins possible; on y est bon obligé, puisqu'on n'a qu'une quantité limitée de fumier, de graine de coton ou de tout autre engrais minéral ou animal, et que l'on tient absolument à avoir une vaste culture. Au lieu de concentrer ses ressources, on les éparpille; au lieu de donner à un sol fatigué les cinquante pour cent de nourriture dont il a besoin pour se refaire, on en donne que vingt-cinq pour cent; il n'a plus alors que la moitié de ses forces que lui sont nécessaires, et il rend en conséquence. On a, pourtant, sous la main un engrais précieux, les matières fécales, les excréments des animaux; les trois quarts du temps, on les laisse se perdre. On ne sait pas qu'une tonne de fumier, mise en tas, arrosée de temps en temps, en vaut, au bout de deux ou trois mois, trois ou quatre; ou plutôt, on le sait fort bien, mais on ne veut pas s'en donner la peine. "Nos pères n'en passaient, dit-on, et ils n'en étaient pas moins à leur aise"; on oublie que les conditions économiques sont tout-à-fait changées; que la concurrence a fait, partout et sur tout, baisser les prix, et que quiconque vivait, alors, largement du produit d'une terre qui lui donnait un rendement de cinquante pour cent, se trame aujourd'hui dans la gêne, avec une récolte de soixante quinze pour cent.

Troisième plaie de la culture: le labourage superficiel. Il est évident que si l'on retourne la terre à une profondeur d'un pied, il y aura—d'abord, une plus grande masse d'hommes employés à la reproduction—puis que l'humidité, provenant des pluies, pénétrera plus profondément et resistera plus longtemps à l'action de la chaleur du soleil et de l'atmosphère; enfin, que les racines de la plante pourront pénétrer plus avant dans la terre, sans y rencontrer d'obstacle, que si l'on s'est borné à labourer à une profondeur de six pouces. Il ne suffit pas, d'ailleurs, de remuer tant bien que mal le sol; il faut le briser, le pulvériser. Il n'est pas indifférent d'employer une bonne ou une mauvaise charrue; avec la première, on peut obtenir d'excellents résultats; avec la seconde, on n'obtient jamais que de pauvres produits.

Vous maintenant un fermier qui vient de faire sa récolte; elle est presque toujours un peu mêlée; il y a des produits de première qualité, il y en a d'autres qui sont médiocres. Il a besoin d'argent; tout au moins, il a le désir d'en faire le plus possible. Pour y arriver, il vend ce qui lui rapportera davantage et conserve ce qui est le moins bon pour la semence. Il croit avoir montré beaucoup d'habileté, il a tout simplement commis une maladresse. La graine qu'il conie à la terre étant de qualité inférieure, ne lui donnera qu'une plante de qualité inférieure. Pour gagner, cette année, une centaine de dollars de plus, il s'expose à en perdre cinq cents, l'année prochaine. Telle semence, tel produit, c'est la, en agriculture, un principe dont on ne se départ jamais impunément.

En voici un autre qui a un matériel usé ou est sur le point d'en acheter un nouveau. Cela coûte; il faut faire des économies. On emploie de mauvais outils. L'ouvrier qui s'en sert, fait avec eux, au une journée, la moitié de l'ouvrage qu'il expédierait en quatre ou cinq heures, s'ils étaient bons. On épargne, d'un côté, pour dépenser davantage, de l'autre—le tout pour arriver à un piètre résultat. On regarde trop souvent au prix d'un instrument s'il est bien établi, s'il est solide, il n'est jamais cher. A quoi bon acheter une marchandise qui ne dure pas et ne fait que de la mauvaise besogne?

Il y a encore une foule de défauts à signaler dans la culture, telle qu'elle est généralement pratiquée, ici et ailleurs: le manque du soin qu'il faut accorder à la terre; la négligence que l'on apporte dans le nettoyage des champs où, si l'on n'y prend garde, les mauvaises herbes qui croissent souvent plus rapidement que les bonnes, réussissent, en peu de temps, à étouffer le plant.

Un mot seulement, en terminant. Il ne suffit pas de s'être procuré de bonne semence: on en doit savoir faire un bon usage, la confier à la terre convenablement, et à l'époque voulue. Il faut que la terre soit soigneusement préparée, pour que le grain prenne; il faut que ce dernier soit bien distribué, pour que tout le champ produise également. S'il est nécessaire de faire une dépense imprévue pour arriver au but, qu'on n'y regarde pas; quelques dollars bien employés rapporteront au centuple.

Ceux qui s'imaginent que c'est une petite affaire que le fermage, sont dans une grosse erreur: il exige une foule de qualités—du savoir, de l'observation, une énergie indomptable, une économie qui ne se dément jamais, une prévoyance de vrai diplomate, pour ne pas se laisser prendre aux perfidies de l'atmosphère. Le métier de fermier n'est pas seulement le plus honorable de tous, parce qu'il est le plus utile, mais aussi parce qu'il est le plus difficile.

LOUISIANE.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 28 mai:

La chaleur augmente et devient désagréable.

Nous avons, maintenant, un très grand besoin de pluie dans toute la paroisse. Les récoltes sont belles—tout le monde s'accorde à le reconnaître—mais une bonne pluie leur ferait beaucoup de bien; elles pousseraient plus vigoureusement. Nous espérons pouvoir annoncer, dans notre prochain numéro, que la situation est changée et que nous avons eu quelque bonne ondée, dans le cours de la semaine.

—La scierie Homestead qui avait suspendu ses travaux, il y a plusieurs semaines, les a repris, jeudi matin. Depuis lors, la machine à vapeur n'a pas cessé de marcher. La compagnie a une assez grande quantité de billot, dans la partie basse du bayou, mais il lui a été impossible de les faire flotter jusqu'à la scierie.

—Notre confrère, le *South*, publie la charte de la "A. Wilbert's Sons Lumber and Shingle Company". Nous y remarquons ce fait intéressant: elle porte la signature de sept associés, tous frères, tous mâles, ce sont: MM. Henry, Frederick, Peter G., John, George, Charles et Joseph Wilbert. Ils forment le Bureau des directeurs. M. Frederick est le président, M. Henry, le vice-président; M. John, le trésorier et secrétaire.

Le *Herald*, Habinville, paroisse St Charles, du 28 mai:

On demande de la pluie à grands cris.

—Le riz a commencé, de nouveau à baisser. Les planteurs de riz en sont passablement alarmés; ils seront embarrassés pour irriguer leurs champs, actuellement ainsi de le faire arriver à maturité.

—Le gouverneur McHenry a nommé MM. Etienne Ross et Leon Sarpy, délégués de la paroisse St. Charles à la Convention d'Etat à Etat des Fermiers, laquelle doit se tenir à Atlanta, Georgie, le 16 août de cette année.

—L'ouragan de la semaine qui vient de s'écouler a causé plus d'une alarme. Le feuillé a tire un homme, deux porcs, et une vache, dans différentes parties de la paroisse. La pluie qui accompagnait l'orage a quelque peu endommagé le maïs ainsi que les plantes des jardins.

—La récolte des fruits ne sera pas abondante, cette année; elle ne sera pas, non plus, de très bonne qualité. Cet accident provient de ce que le froid s'est prolongé presque jusqu'à la fin du printemps. Les arbres étaient tous couverts de fruits, tous jeunes et très tendres, ces fruits ont été saisis par le froid et beaucoup sont tombés.

La *Revue*, Morgan City, paroisse Ste. Marie, du 28 mai:

Le bruit court que la ligne Morgan ce sur le point d'employer ses steamers au trafic des fruits, du moins, dans l'Amérique Centrale. Le fait est qu'ils tastent multiles à leur ancrage. C'est donc une bonne idée de les lancer dans cette entreprise, qui pourra rapporter à la compagnie. Nous n'avons pas beaucoup à gagner, mais nous sommes heureux de les voir entreprendre ce commerce.

—Dans l'Ouest et dans le Nord, le terrier cultive ses terres avec sa famille. Il lui arrive bien rarement d'employer des étrangers; cela a lieu, seulement, pendant quelques jours, au moment de la récolte du riz. L'étendue moyenne des terres est de 160 acres. Après plusieurs années de travaux assidus, les propriétaires sont généralement à leur aise; ils travaillent dur, pendant quelques mois; puis le froid les force à se reposer. C'est pendant ce temps qu'ils mangent une grande partie de ce qu'ils ont gagné.

En Louisiane, les terres sont bien autrement fertiles que dans le Nord et l'Ouest. Un fermier peut cultiver cinquante acres de cannes qui lui donneront deux boucaus de sucre et plus de deux barils de mélasse. C'est la moyenne du rendement dans notre région. S'il est propriétaire d'une centaine d'acres, il peut utiliser le reste en cultivant le maïs, les pois, les pommes de terre, les légumes, en faisant de l'élevage; il tirera ainsi, des autres cinquante acres, la part des denrées dont il a besoin pour vivre, lui et sa famille. Il n'aura donc presque pas de dépenses à faire; il en résulte que le produit de son sucre et de sa mélasse lui restera presque tout entier, à l'état de bénéfice net, sans compte qu'il peut envoyer sur le marché bien des articles alimentaires récoltés, à l'état de primeurs, sur sa ferme. On sait qu'il est possible ici de faire deux récoltes différentes sur un même acre.

Que quelques uns de nos planteurs offrent donc des lots de 160 acres à vendre, à un prix assez raisonnable pour ne pas effrayer ceux qui n'ont qu'un petit capital; qu'ils fassent connaître leur intention, au moyen de circulaires, d'annonces dans les journaux ou d'agents; qu'ils expliquent ce qu'est leur sol, ce qu'il est et ce qu'il est capable de produire, et dans quelques années, toute la région du Tèche sera couverte de petites fermes. Les usines centrales deviendront alors une nécessité, et, là où il y a vingt acres mis en rapport, nous en aurons des centaines, qui seront dix fois mieux cultivés que ce ne le sont nos terres, à cette heure.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 28 mai:

Il y a quelques semaines, nous annoncions que l'éditeur du *Banner* avait récolté, dans son verger, des pêches mûres le 28 avril. Maintenant nous pouvons ajouter qu'il vient de récolter des pommes également mûres, et cela, dès le 21 mai. Cela prouve ce que l'on peut tirer de notre sol et combien il est précoce pour la production des fruits. Quiconque possède un petit coin de terre, dans notre paroisse, peut en faire autant. Nous citerons, comme exemple, Mme A. Bonnecaudé, qui a expédié, il y a dix jours, plusieurs caisses de pêches.

—Une lettre, en date de New Texas, 18 mai, et à nous adressée, nous est arrivée le 23; c'est à dire qu'elle a mis quatre jours à faire 30 milles. Sans aucun doute, elle n'a pas été tout le temps en voyage, mais il faut convenir que le délai est étrange. Ces choses-là ne se renouvellent que trop souvent: il faudrait y mettre bon ordre.

—Le steamer à aubes "Enquirer" vient de commencer le service entre Bayou Sara et Simmesport. Il part du Bayou Sara, les lundis, mercredis et vendredis, à 10 heures du matin; il revient de Simmesport les mardi, jeudi et dimanche.

Il nous met en communication directe avec la partie supérieure de notre paroisse, très rapidement et à très bas prix. Espérons que l'on saura encourager l'utile entreprise.

La réforme consulaire française.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ETRANGER.

Nous lisons, dans le *Voltaire* du 18 mai:

Notre commerce possède aujourd'hui à l'étranger 26 chambres de commerce et 5 comités consultatifs.

Les 26 chambres de commerce sont ainsi réparties:

15 en Europe: Londres et Liverpool (Angleterre); La Haye, Amsterdam, Rotterdam (Pays Bas); Bruxelles et Charleroi (Belgique); Barcelone et Valence (Espagne; Lisbonne (Portugal); Milan (Italie); Constantinople (Turquie) Galatz (Roumanie); Athènes, le Pirée (Grèce).

2 en Afrique: Port Said et Alexandrie (Egypte).

3 dans l'Amérique du Nord: Montréal (Canada); La Nouvelle-Orléans (Etats-Unis); Mexico (Mexique).

6 dans l'Amérique du Sud: Lima (Pérou), Rio Janeiro (Brésil), Valparaiso (Chili); Montevideo (Uruguay), Buenos Ayres (République argentine), Caracas (Venezuela).

Les cinq comités consultatifs fonctionnent à Rangoon (Birmanie); la Havane (Cuba), Guatemala (Centre Amérique); Port-Louis (Ile Maurice), et Shanghai (Chine).

On voit que l'institution, destinée à encourager les efforts de nos exportateurs, a pris un grand développement.

La première chambre de commerce française à l'étranger a été fondée à la Nouvelle-Orléans, par M. Paul d'Abzac, alors consul général de France au même lieu. On était en 1875. Le novateur reçut, des affaires étrangères, l'ordre de supprimer une création non prévue par les règlements sur le service consulaire; et, pour le punir d'avoir eu raison trop tôt, le duc Decazes, alors ministre, envoya M. d'Abzac en disgrâce à Riga.

La chambre de commerce française de la Nouvelle-Orléans ne voulait pas mourir. Elle se reconstitua, comme institution privée, sous la présidence de M. Victor Maguan, qui habite aujourd'hui Bordeaux, et que nous avons connu en Louisiane.

La Chambre fondée par M. d'Abzac en 1875 a publié, en 1876, chez l'éditeur Guillaumin, et par les soins de son fondateur, une enquête détaillée sur le commerce, la navigation et l'immigration en Louisiane.

Les principales chambres de commerce de France ont adressé leur félicitations à M. d'Abzac, que les foudres ministérielles venaient d'atteindre.

La chambre de commerce de Bordeaux écrivait au duc Decazes, et demanda au ministre que des chambres de commerce semblablement créées par l'initiative des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires et des consuls, partout en France a établi des ambassades, des légations et des consulats. Bordeaux réclamait également des enquêtes comme celle de la Nouvelle-Orléans.

Pendant que l'idée s'imposait ainsi du public, avant de conquérir l'adhésion du ministère des affaires étrangères, M. d'Abzac, sommé, dans son vaincu, permanent le chemin de Riga. Il revint à la Nouvelle-Orléans en 1879, où il a été nommé consul général en 1882. Il y est encore aujourd'hui, et nul ne le sait, pour bientôt des rives de la Baltique, en activant la vitalité de la première chambre de commerce française instituée hors de France.

Tout n'est pas mauvais dans le passé, et, en jetant des regards en arrière, nous trouvons parfois, à côté d'abus criants, l'indice d'applications utiles que nous n'avons plus qu'à compléter aujourd'hui.

Ainsi, l'article 1 de l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681, enjoint aux consuls d'organiser des "assemblées où seront traitées les affaires générales du commerce de la nation."

Voilà l'origine des chambres de commerce françaises à l'étranger.

Dans ces "assemblées", les consuls doivent appeler "tous les marchands, capitaines et patrons français étant sur les lieux, lesquels seront obligés d'y assister, à peine d'amende arbitraire applicable au rachat des captifs."

Le but de ces réunions est très louable. Pourquoi, cependant, imposer une amende aux absents convoqués? Après tout, n'a-t-on pas quelquefois, de nos jours, songé à punir les électeurs indifférents qui ne votent pas et manquent ainsi au premier devoir du citoyen? D'autres devoirs qu'il faut remplir suivent le Français au loin.

En 1681, on convoque les capitaines et les patrons français qui se trouvent sur les lieux. On devrait également convoquer aujourd'hui à toutes les réunions des chambres de commerce françaises. On n'oubliera pas les négociants de passage. Ces appoints donneront plus d'intérêt aux débats et plus d'importance aux résolutions prises.

Les résolutions, d'après l'ordonnance de 1681, sont signées de ceux qui ont assisté à l'"assemblée," et rendues exécutoires par les magistrats des consuls."

Ces règles, dans l'esprit de l'ordonnance s'appliquent surtout aux échelles du Levant et autres contrées de la Méditerranée.

On a besoin de savoir en France ce que l'on fait dans les réunions tenues à l'étranger. Pour être renseigné, on oblige les consuls à envoyer, tous les trois mois, un lieutenant de l'Amirauté et aux députés du commerce à Marseille une copie des délibérations votées et des débats provoqués. L'communication est faite aux échevins. Si, y a lieu, les échevins et les députés du commerce ouvrent la discussion sur les points signalés.

Ces rapports, écrits pour les intéressés, sont lus et commentés, à quoi bon les adresser à un ministère qui ne les verra même pas? Telle est l'opinion en 1681. On n'a pas tout à fait tort.

Sous l'inspiration active et intelligente des consuls de l'avenir, les chambres de commerce françaises à l'étranger rendront, sans nul doute, de grands services à nos exportateurs.

Leur mandat peut se résumer ainsi: Recueillir, pour les négociants et les groupes commerciaux de la métropole, toutes les statistiques et tous les renseignements capables d'activer et de développer le commerce français à l'étranger; indiquer les progrès à réaliser dans les lois du pays et dans l'ensemble des services qui assurent et facilitent le trafic international, comme les travaux de ports, les chemins de fer et les canaux, les postes, les télégraphes et les douanes; faciliter l'établissement de jeunes Français à l'étranger; par des écoles et des conférences, propager la langue française; décrire exactement les modes d'achat et de vente employés par les négociants du pays; indiquer les termes de crédit; signaler les fraudes dont souffrent nos exportateurs; se constituer en tribunaux d'arbitrage pour vider des différends survenus entre négociants de la colonie française.

Un tel programme est assez vaste pour soutenir l'énergie patriotique d'hommes pratiques réunis dans le seul but de se dévouer au commerce extérieur de la France, et au succès de l'expansion française sous toutes les latitudes.

Les chambres, cela va sans dire répondront aux demandes de renseignements reçues de la métropole sur la vente de certains produits, ou même sur la solvabilité de certaines maisons.

En outre, elles agiront sur les pouvoirs publics pour faire modifier les lois injustes et vexatoires dont l'application est nuisible au commerce avec la France.

Pour donner la mesure de leur force, les chambres de commerce françaises à l'étranger devront organiser, aussi souvent que possible, des réunions où seront appelés, comme nous l'avons dit plus haut, les nationaux présents, qu'on pourra interroger avec fruit et munir d'avis salutaires pour les compatriotes de France.

A défaut de rapports longs et substantiels, qui seront surtout l'œuvre patiente et réfléchie de nos consuls, les Chambres voteront des résolutions motivées. Ces résolutions seront publiées dans le *Bulletin consulaire français*.

Aujourd'hui, les rapports, trop souvent incomplets, des titulaires de postes sont reçus par le ministre des affaires étrangères et publiés par le ministre du commerce. En prenant ce chemin de traverse, les documents s'exposent à être altérés et défigurés. On décidera que les travaux des consuls et des consuls et des chambres des consuls et des chambres de commerce françaises seront reçus par le ministre qui les publie actuellement

Alors, à la vérité, on aura opéré le rattachement des consulats au ministère du commerce. Et, au France, une voie plus large et plus profonde s'ouvrira devant les chambres de commerce et les chambres syndicales, toujours si vaillamment disposées à défendre les intérêts de l'industrie nationale.

Dans cette voie, cependant, on marchera sans assurance, et comme à l'aveuglette, tant qu'on n'aura pas solidarisé toutes les chambres de commerce et et toutes les chambres syndicales de France, en créant une chambre nationale de commerce et un syndicat général français.

La chambre nationale de commerce, composée de délégués de toutes les chambres, se réunirait une ou deux fois par an, dans l'endroit fixé par la majorité. De même pour le syndicat général français.

Supposons ces deux groupes constitués librement, en dehors de l'influence énervante du pouvoir. Un courant nouveau d'opinion se forme. Toutes les initiatives, qui se perdaient jadis, parce qu'aucun lien ne les soudait, s'accusent désormais utilement, et avec esprit de suite.

La France saluera avec joie cette rénovation commerciale où les chambres de commerce françaises à l'étranger joueront un rôle important. Entre ces chambres et le gouvernement, les consuls sont des intermédiaires obligés. Voilà pourquoi il importe plus que jamais de relever le caractère des consuls par une réforme des consulats.

LÉON CHOTIEAU.

Alsace-Lorraine.

La *Gazette de France*, du 17 mai:

Les nouvelles fortifications de Strasbourg, à peu près achevées lors du passage du comte de Waldersee, sont jugées absolument insuffisantes pour protéger efficacement la capitale de l'Alsace-Lorraine.

Les derniers crédits de 52 millions votés sans discussion et à l'unanimité par le Reichstag vont être exclusivement dépensés dans la Lorraine, sauf quatre millions environ destinés à Mayence et à Coblentz.

A Metz, les forts de Saint-Quentin, de Quelen, de Saint Privat, de Bellecroix et de Moselle vont subir, d'ici deux mois, une transformation complète, par l'adjonction de nouveaux retranchements.

A Strasbourg, il en sera de même pour les nouveaux forts éloignés de 8 kilomètres de la ville. Ceux de l'Ouest, c'est-à-dire au sur treize, vont subir les mêmes transformations.

Plus de douze cents ouvriers travaillent déjà dans les environs de ces deux villes.

De *Temps* du 19 mai:

M. Baumgaertner, important industriel de Sainte-Marie-aux-Mines, vient d'être expulsé. Un délai de trente jours lui a été accordé pour quitter l'Alsace-Lorraine.

M. Baumgaertner, qui est fils de l'ancien maire de Sainte-Marie-aux-Mines, s'était fait naturaliser Suisse, avant fait le service militaire auquel il était astreint, rentré à Sainte Marie aux-Mines.

Les uniformes des sociétés de chant de musique et de gymnastique de Strasbourg, qui, à la suite de l'arrêté du secrétaire d'Etat du 22 février 1887, avaient dû être soumis à l'approbation du président du département, ont été approuvés, après avoir été l'objet de quelques légères modifications. Il n'en est pas de même des uniformes des sociétés de gymnastique composées de vieux Alsaciens de Strasbourg. Ces sociétés ont été invitées à soumettre à l'approbation de l'autorité des uniformes complètement modifiés et ont adhéré à cet effet un nouveau délai de quinze jours.

Les propriétaires des principaux hôtels disséminés dans les Vosges, auxquels les difficultés que rencontrent les Français désireux de se rendre en Alsace-Lorraine causent un préjudice matériel, vont s'adresser par voie de pétition au gouvernement pour que l'administration se montre tolérante dans l'application des mesures entrées en vigueur depuis le 10 avril dernier, notamment pendant la saison d'été.

Plusieurs débitants de tabac de Mulhouse ont été condamnés, le 15 mai, à une amende de 10 marks, éventuellement à quatre jours de prison, pour avoir exposé à leur vitrine et mis en vente des pipes figurant les généraux Boulanger et Negrier.

On écrit, de Metz, à la *Gazette de Cologne*, que les troupes du 16me corps d'armée et en particulier de la garnison de Metz, ont reçu l'ordre d'éviter tout contact avec la frontière française, et de rentrer de bonne heure dans leurs casernes. Il est vrai que le contact est du reste, difficile à éviter, parce que la ligne frontière est irrégulière et coupe les champs de bataille du 16e et du 15e aout en deux. La *Gazette* se demande si les pierres-bornes, qui sont en général une 10 centimètres de hauteur, ne devraient pas être remplacées par des pierres plus élevées ou des colonnes, afin que toute méprise puisse être facilement évitée.

Le *Journal des Débats* du 15 mai:

L'assemblée générale de la Société de protection des l'Alsaciens-Lorraines de nouvelle Français a eu lieu le 14 mai, dans la Sacre-Cœur, sous la présidence de M. le comte d'Haussonville.

Il résulte du rapport présenté, au nom du comité, que, pendant l'exercice 1886-1887, les dépenses de la société se sont élevées à 100,737 fr. 50 c. Depuis ses premières années de travaux assidus, les propriétaires sont généralement à leur aise; ils travaillent dur, pendant quelques mois; puis le froid les force à se reposer. C'est pendant ce temps qu'ils mangent une grande partie de ce qu'ils ont gagné.

En Louisiane, les terres sont bien autrement fertiles que dans le Nord et l'Ouest. Un fermier peut cultiver cinquante acres de cannes qui lui donneront deux boucaus de sucre et plus de deux barils de mélasse. C'est la moyenne du rendement dans notre région. S'il est propriétaire d'une centaine d'acres, il peut utiliser le reste en cultivant le maïs, les pois, les pommes de terre, les légumes, en faisant de l'élevage; il tirera ainsi, des autres cinquante acres, la part des denrées dont il a besoin pour vivre, lui et sa famille. Il n'aura donc presque pas de dépenses à faire; il en résulte que le produit de son sucre et de sa mélasse lui restera presque tout entier, à l'état de bénéfice net, sans compte qu'il peut envoyer sur le marché bien des articles alimentaires récoltés, à l'état de primeurs, sur sa ferme. On sait qu'il est possible ici de faire deux récoltes différentes sur un même acre.

Que quelques uns de nos planteurs offrent donc des lots de 160 acres à vendre, à un prix assez raisonnable pour ne pas effrayer ceux qui n'ont qu'un petit capital; qu'ils fassent connaître leur intention, au moyen de circulaires, d'annonces dans les journaux ou d'agents; qu'ils expliquent ce qu'est leur sol, ce qu'il est et ce qu'il est capable de produire, et dans quelques années, toute la région du Tèche sera couverte de petites fermes. Les usines centrales deviendront alors une nécessité, et, là où il y a vingt acres mis en rapport, nous en aurons des centaines, qui seront dix fois mieux cultivés que ce ne le sont nos terres, à cette heure.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 28 mai:

Il y a quelques semaines, nous annoncions que l'éditeur du *Banner* avait récolté, dans son verger, des pêches mûres le 28 avril. Maintenant nous pouvons ajouter qu'il vient de récolter des pommes également mûres, et cela, dès le 21 mai. Cela prouve ce que l'on peut tirer de notre sol et combien il est précoce pour la production des fruits. Quiconque possède un petit coin de terre, dans notre paroisse, peut en faire autant. Nous citerons, comme exemple, Mme A. Bonnecaudé, qui a expédié, il y a dix jours, plusieurs caisses de pêches.

—Une lettre, en date de New Texas, 18 mai, et à nous adressée, nous est arrivée le 23; c'est à dire qu'elle a mis quatre jours à faire 30 milles. Sans aucun doute, elle n'a pas été tout le temps en voyage, mais il faut convenir que le délai est étrange. Ces choses-là ne se renouvellent que trop souvent: il faudrait y mettre bon ordre.

—Le steamer à aubes "Enquirer" vient de commencer le service entre Bayou Sara et Simmesport. Il part du Bayou Sara, les lundis, mercredis et vendredis, à 10 heures du matin; il revient de Simmesport les mardi, jeudi et dimanche.

Il nous met en communication directe avec la partie supérieure de notre paroisse, très rapidement et à très bas prix. Espérons que l'on saura encourager l'utile entreprise.

LE SANG VICIÉ;

les scrofules, les humeurs contagieuses ou transmises dans le sang sont guéris par le Cuticura.

UN de nos livres se trouvant entre les mains de M. Frank T. Wray, pharmacien à Apollo, en Pennsylvanie, nous a valu la lettre suivante: "J'ai fait usage de vos remèdes cuticura, et désire que vous sachiez qu'ils m'ont guéri d'un empoisonnement du sang des plus graves, me provenant d'un érysipèle que des médecins étaient du pays, après traitement, avaient déclaré incurable. Ce m'est un plaisir de vous adresser ces lignes non sollicitées; elles seront, je l'espère, un encouragement pour ceux qui sont affligés de maladies cutanées et à qui la pensée serait venue de faire l'essai de vos remèdes Cuticura.

P. S. WHITLINGER, Leechburg, Penn.
Référence: FRANK T. WRAY, pharmacien à Apollon, Penn.

ULCÈRES SCROFULEUX.

James E. Richardson, employé à la Douane de la Nouvelle-Orléans, fait sous serment la déclaration qui suit: "En 1876 j'avais sur le corps des ulcères scrofuleux, l'étais pour ainsi dire une masse de corruption. La Faculté médicale m'avait traité vainement mon cas était désespéré. Parfois il n'était impossible de lever la main jusqu'à la tête de remuer dans le lit. Mes souffrances étaient incessantes et la vie m'était devenue odieuse, car je n'avais plus d'espoir de guérison si même d'apaisement à mes douleurs. Tel ce en dix ans. En 1886 j'entendis parler des Remèdes Cuticura. Je fis usage de eu obtins une guérison parfaite."

Attesté par devant J. D. CRAWFORD, Commissaire des Etats Unis.

UN DES CAS LES PLUS REBELLES.

Nous vendons vos Remèdes Cuticura depuis des années et jamais il n'en a été parlé en mal. Un des cas de scrofules les plus obstinés que j'ai vus, a été guéri par cinq bouteilles de Cuticura Résolvant, Cuticura et Savon Cuticura. Le savon est très en usage, on en reconnaît les propriétés médicinales.

TAYLOR & TAYLOR, Pharmaciens, Frankfort, Kan.

SCROFULES TRANSMISES DANS LE SANG

et les humeurs contagieuses accompagnées de chute de cheveux, d'éruption de la peau sont guéries par le Cuticura, le grand remède contre la peau, le sang et les humeurs, et le Cuticura Résolvant, d'un usage externe et le Cuticura Résolvant d'un usage interne alors que tous les autres remèdes ont été essayés en vain. Faites demander des pamphlets.

LES PHARMACIENS EN PONT USAGE

Nous avons obtenu de merveilleux résultats de l'usage des remèdes Cuticura dans notre propre famille et les recommandons de préférence à toutes les autres préparées pour les maladies de peau et celles du sang. Leur vogue se répand à mesure que leurs vertus se font connaître.

MAYMILLAN & Cie, Pharmaciens à Latrobe, Penn.

LES REMÈDES CUTICURA

se vendent partout. Les prix en sont comme suit: Cuticura, le nouveau remède pour la peau, 50 cts. Savon Cuticura, qui embellit, 25 cts. Cuticura Résolvant qui purifie le sang $1 00. Préparé par Cuticura Chemical Works, Boston.

Pour guérir vos boutons pustules, transmettre humeurs d'enfant, servez vous du Savon Cuticura.

CATARRHE ETOUFFANT,

Vous en êtes immédiatement arrivé de vous débarrasser efficacement et sûrement de cette maladie si dégoûtante et si dangereuse, qui, en outre, vous rend la vie ennuyeuse et pénible, en vous faisant respirer par la bouche, ronfler la nuit, et vous empêchant de goûter le sommeil et le repos, en vous faisant cracher, moucher, éternuer, et souffrir de maux de tête, de mauvaise haleine, de mauvaise ouïe, de mauvaise vue, de mauvaise mémoire, de mauvaise humeur, de mauvaise disposition, de mauvaise santé, de mauvaise mine, de mauvaise tournure, de mauvaise figure, de mauvaise chance, de mauvaise fortune, de mauvaise conscience, de mauvaise réputation